Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers / Couverture de couleur	Coloured pages / Pages de couleur
Covers damaged / Couverture endommagée	Pages damaged / Pages endommagées
Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée	Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
Cover title missing / Le titre de couverture manque	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
Coloured maps /	Pages detached / Pages détachées
Cartes géographiques en couleur	Showthrough / Transparence
Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material /	Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
Relié avec d'autres documents Only edition available / Seule édition disponible	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une
Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.	restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
Additional comments / Commentaires supplémentaires:	



LE CHARIVARI CANADIEN,

Paraitra le vendredi de chaque semaine

PRIX D'ABONNEMENT.

Pour la ville et la Ca	AMPAGNE,
Un an,	\$ 2.00
Six mois,	1.00
Chaque naméro	6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance.

Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées franco, à

A. GUERARD, Imprimeur, No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

QUEBEC.

VENDREDI, 4 SEPTMBRE1868.

L'oeuvre des circaux de Bernardin Flagiare.

LA CONFEDERATION.

Ninium ne crede coloris: Il ne faut jamais juger le bois par l'écorce.

[Suite]

Mais avec cette politique mesquine, nous avons eu nos hontes, comme autrefola nous avions nos gloires nationales. Sous l'empire de ces influences néfastes, les plus ardents champions des droits du peuple sont devenus les plus dociles, les plus soumis, les plus abjects supports de l'autorité.

Ce sont eux qui, trahissant leurs professions antérieures, déscriant le drapeau que leurs compatriotes leur avaient confiés ont troqué pour des honneurs et des salaires infimes le dépôt sacré des libertés populaires qu'ils avaient été chargés de défendre.

Le but de lord Durhan était l'anglification du Bas Canada. Quelqu'un en doute-t-il, voici ses propres expressions :

" Jamais la population anglaise ne " souffrira d'être gouvernée par une cham-" bre d'Assemblée où les canadiens fran-" çais auront, ou même seront près d'a-" voir la majorité. Le Bas-Canada doit " être anglais quand même il devrait ces-" ser d'être britannique." Si des la conquê-" te, on avait adopté la sage politique d'anglisser la province et qu'on y ent " persévéré, les français auraient été bien-"tôt noyés, etc. Je n'entreliens aucun doute sur le caractère national que l'on " doit donner au Bas-Canada; ce doit-être-"celui de l'empire, celui de la majorité, de la population de l'Amérique britau-" nique, celui de cette grande race qui " doit avant longtemps prédominer surfout " le continent américain, et l'avenir, le " premier et permanent objet du gouver-nement anglais, doit être d'établir en " cette province une population anglaise, " avec la langue et les lois anglaises, et "de n'en confier le gouvernement qu'à une législature décidément anglaise."

Rien ne peut-être plus explicite. Ce que l'on réclame pour ces nouveaux venus que la conquête a jetés au milieu des anciens habitants du pays, ce n'est pas l'égalité, c'est la domination, c'est la soumission d'un million d'habitants, parlant la langue de leurs pères, à une minorité insignifiante d'une autre origine.

C'est d'enlever a ce million d'habitants sa langue, ses lois, ses institutions, pour transformer son caractéra national; c'est l'extinction de sa nationalité et de sa ra-

ce que l'on exige.

Voilà dans toute sa franchise la proposion que le haut sonctionnaire impérial soumettait en 1839. Pour atteindre ce but, lord Durham propose d'abord, l'union du Haut et du Bus-Canada: elle nous a été imposée. Mais le moyen le plus prompt et le plus certain, c'est l'union l'égislative de toutes les provinces anglaises; on nous l'a encore imposée. Voici comment il l'indique: A mon arrivée au Canada, j'in" clinais fortement vers un projet d'u" nion sédérale...

"Mais le temps des transitions gra"duelles est passé pour le Bas-Canada,
"Je crois que la tranquilité ne peut êtrerétablie qu'en soumettant cette province,
à la loi rigoureuse d'une majorité an"glaise et que le seul gouvernement efficace serait celui farmé par une union lé-

" gislative."

" Je suis porté à me demander si ce but

"ne serait pas plus sûrement atteint par "l'union législative de toutes les provinces... Cette union réglérait décidément caussitôt la question des races."

" aussilot la question des races."

" Je crois cependant que les provinces
" auraient le droit de se plaindre, si l'ad" ministration locale et la distribution des
fonds pour objets locale étaient transfó" rées des assemblées locale à la législa" ture générale, ce qui serait sujet à de
" plus groses objections... Pour préve" nir cela, je présérerais conserver les
" assemblées provinciales en leur loi
" pour les attributions et les pouvoirs de
, simples municipalités."

Après avoir recommandé comme mesure d'urgence l'union du Heut et du Bas-Canada, avec pouvoir de s'adjoindre les autres colonies, et que l'on nommât une com nission pour fixer les limites des divisions électorales, le rapport ajoute;

" La môme commission devrait former un plan de gouvernement local représenté par des corps électifs subordonnés à la commission de la commissi

" la législature générale."

Une union législative de toutes les provinces avec des parlements locaux subordonnés à la législature générale et n'exerçant que des pouvoirs manicipaux tel est le plan de lord Durham pour consolider la domination anglaise dans le Bas-Canada et pour opérer cette transfornation qui doit effacer jusqu'au dernier vestige des canadiens français dans le pays.

La prétendue confédération que l'on vient de nous imposer n'est elle pas identiquement le projet de lord Durham, une

union législative ?
Une législature générale ayant un contrôle absolu sur l'administration de la justice civile et criminelle, sur l'éducation, le commerce, l'agriculture, les bois, règlant les mariages te le divorce la navigation, les pècheries, les postes, la milice, les chemins de fer et tous les objets d'un intérêt gene ral; les parlements locaux subordonnés ace gouvernement général et remplissant des fonctions municipales, la représentation basée sur la population afin de noyer 1'6 lement français: voilà la substance de la mesure qui unit les provinces britanni-

N'est ce pas ce que lord Durham recom-

mandait?

Le bill en dit assez par lui même, mais les explications données dans le parlement anglais ne laissent aucun donte à ce sujet. Lord Carnarvon en proposant la mesure s'est do né la peine d'expliquer que les législatures locales n'auraient aucun pouvoir qui ne fut subordonne à la législature générale, et M. Gladstone dit en toutes lettres que l'objet du bill était de ne donner aux législatures locales que des pouvoirs municipaux.

Ainsi s'accomplissent que à une les recommandations que lord Durham faisair dans son trop fameux rapport, pour anglifier le Bas-Canada; union du Haut et du Bas-Canada d'abord, puis union législative de toutes les provinces. Ce programme s'est accompli à la lettre, c'est M. Cartier et sa complaisante majorité parlementaire qui se sont faits les outils de

lord Darham.

A continuer.

Monsieur le Rédacteur,

Je voudrais bien savoir pourquoi Son Honneur le Maire et Messieurs les Conseillers ne mettent pas une borne au zèle du surintendant des

lampes: Ignace Fortier?

Les employés de la corporation n'ont pas même le droit de vote et ne doivent aucunement s'occuper d'élections. Cependant nous voyons aujourd'hui une exception à cette reg'e et M. Ignace Fortier, qui est salarie pour saire sa besogne, ne s'occupe que de courrir les rues nuit et jour pour cabaler et assurer le succès du candidat Amyot.

L'espère, M. le Rédacteur, que le Maire va faire son devoir en mettant à l'ordre le surintendant des lampes. Un Electeur

M. le Rédacteur,

Permettez-moi, comme citoyen du quartier St. Jean, de vous demander place, dans les colonnes de votre journal, afin d'entretenir les citoyens sur les élections municipales qui doi-

vent avoir lieu vendredi.

C'est vendredi dernier, le 28 août, qu'a eu lieu l'appel nominal d'un conseiller pour représenter le quartier St. Jean. Quel speciacle. M. le Rédacteur, un vrai temps d'été en plein mois d'août! Le soleil brillait et semblait dire à la faible nature humaine qu'une grande œuvre allait s'opérer.

A trois heures et trois minutes, Ignace allait frapper à la porte du marguiller en charge et la conversa-

tion suivante s'engagen:

-Bonjour.

-Bonjour. -Voulez-vous une longue suite au

poll?

-Sans doute, nous sommes préparés et nous avons fait du ragoût toute la nuit.

-Quelle chance! surtout dans un temps aussi salubre que le présent, dans un temps où il n'y a ni choléra, i ni diarrhée, ni rien, ni rien.

Alors Ignace partit et'se mit à parcourir les rues du quartier en criant : pol! poll! poll! hourrah pour Razoût!

A ce cri enthousiaste, tous les membres du club Papillon endossèrent des pantalons jaunes, des habits bleus, des chapeaux gris, des cravates blanches, des lunettes vertes, des parapluies rouges et, guides par l'odeur appétissante du ragout, se rendirent chez leur candidat, asin de lui faire cortège.

A un signal donné par Ignace, le cuisinier qui avait brassé la marmite toute la nuit, frappe sur le chaudron pour annoncer le départ et, comme un régiment au son du tambour, le cortége se mit en marche et défila par l'ancienne rue de John Bull, Ignace marquant le temps et chantant:

On m'envoie au poll Vive le roi ! On m'envoie an poll, Pour de l'argent. Vive le roi et la reine!

Ce fut sur cet air que la procession arriva au lieu désigné. Alors, Jos. Pichette s'avança et remit à l'officier rapporteur la motion d'usage qui contenait ce qui suit:

Proposé par Batiste Séguin, Johny Lépine, et petit Djos Sédéra, seconde par Huot la grande petit

Ours Firette le beau Canadien, Caron l'outarde, Charles Dussault, cheval blanc, que, vu la connaissance intime et particulière que nous avons de la sauce et de la cuisine de M. Louis Amyot, et espérant qu'il voudra bien nous procurer le plaisir de goûter à son ragoût, nous le prions de se porter candidat à l'élection d'un conseiller de ville.

A peine la lecture de cette motion fut-elle faite, qu'on entendit Ignace et Pichette qui crinient à plein gosier : oui, oui, oui, Ragout Amyot, Ragout Amyot! Alors Amyot monta sur un quart de farine et débita l'éloquent

discours qui suit :

Mes amis, messieurs, certains grands hommes ont donné leur nom à leur siècle; eh! bien, comme eux, je d'muerai mon nom aux réformes que je dois introduire dans les affaires de la mu-

nicipalité.

Vous connaissez tous, messieurs, l'économie scrupuleuse que j'apporte dans les affaires, vous connaissez comment l'ai ramasse ce que je possède et vous savez ce que f'ai fait pour acquérir le glorieux surnom de Ragont que mes citoyens out bien vouln me donner Ce nom que jo n'ai pas regu de mes ancêtres et que mon travail, mon économie, m'out valu, fait mon orgueil et ma gloire ; et je le porte avec autant de fierté qu'un roi porte sa couronne.

Avant de vous quitter, mes amis, permettez-moi de vous donner un conseil que vous trouverez bon et

qui vous sera profitable.

Si quelques uns d'entre vous ont des apprentis, suivez à leur égard la recette que je vais vous donner, et vous ne le regretterez pas.

Faîtes du ragoût, du ragoût en masse; mangez la viande, donnez la sauce à votre famille et faites manger

les os aux apprentis.

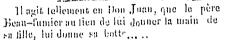
Suivez mon conseil et vous deviendrez riches, riches comme moi. Eh! hien, messieurs, c'est tout ce que j'ai à vous dire sur les améliorations que je dois faire dans les affaires municipales et je vous prie de me faire l'honneur de me suivre chez moi. Hourrah! criez donc vous autres, vous mangerez plus pour cela.

Cris de : c'est bon, c'est bon.

La procession se met en marche; Fortier et Pichette entonnent.

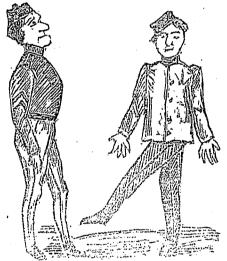
> Allons manger du ragoût, Le jour de gloire est arrivé.

LA VIE D'ETUDIANT, (SUITE.)





Revenu à Québec, son père lui ayant rogné budget, il fait connaissance avec un M. Foché qui lui enseigne l'art de vivre aux dépens des autres.



Pour gagner \$100, il va à l'Ecole Militaire et exécute le pas gracieux cennu sous le nom de halance sten !

ertfitte:

Il revient au burcau ap ès 18 mois d'absence,-étonnement de son patron.

Seance speciale des Pointours.

Messieurs les Pointeurs se sont réunis, hier soir, en séance spéciale pour l'admission d'un nouveau membre,

Le nom de ce nouvel élu est M.

Barthelemy Verret.

M. Verret, l'homonyme et le patron de l'aspirant, exposa à l'assemblée tous les titres de son candidat au grade qu'il ambitionnait; il dit que c'était non seulement la terreur du sexe fort de son quartier, mais encore le jou-jou, l'idole du sexe faible. M. Verret dit qu'il lui serait bien facile de découvrir encore une foule de mérites à son ami, mais, comme Messieurs les membres peuvent le voir, la figure et le chic du candidat en disant assez. Ce discours fit tant d'effet sur l'assemblée qu'on n'eût pas même

recours au scrutin et que M. Barthelemy Verret fut 6lu par acclamation. Allez et pointez, M. Verret.

DORAN TAXE.

Un petite question à la Corporation.

Quel nom va-t-elle donner à la nouvelle taxe qu'elle va imposer pour combler le déficit laissé par la disparition de Do-

Nons présumons que nos Ediles auront beaucoup de peine à on trouver un, vue la nomenclature déjà si grande des impo's de tous genres, de toutes appellations. de toutes pesanteurs qui sont sortis de leur cervean depuis quelque temps.

Eh! bien, nous allons, en bons amis, les tirer d'embarras. Le nom, le soul nom qui convienne à cette laxe est celui

de : Doran taxe.

Le nom n'est-il pas a proprié et les citoyens ne se feront ils pas un plaisir de delier les cordons de leur bourse pour payer un impôt si juste.

Pique-nique a L'Ile d'Orleans.

Nous apprenons avec plaisir que jeud prochain, le 10 du courant, le club St. Roch se propose d'aller faire un grand pique-nique à Saint-Jean de l'Île d'Or-

St. Jean, est une gentille paroisse, proprette, élégante, presque aristocratique. Les ombrages n'y manquent pas plus que

les-jolies femmes, et nous sommes shis que ceux qui feront partie de cette sête ne regretteront pas de s'être dérangés.

Le nectar, boisson aimée des dieux, y coulera à flots, de même que les vins les plus délectables do notre bonne mère-patrie d'autrefois. La musique fera entendre ses plus je yeax accords et lera voltiger le plaisir autour de chacun des promeneurs.

On s'y rendra donc en foute, nous n'en avons aucun doute, et on n'aura qu'à se louer des efforts de M. MeAvoy, le patron du club, sous la direction duquel on fera la

Profitons ici de cette circonstance pour remercier ce monsieur de tout le trouble qu'il s'est donné pour mettre le club sur le pied où ou le voit aujourd'hui et faire de cette réunion d'amis one source de réjouissances pour le public.

Bon voyage! bien du plaisir mesdames et messieurs!

. Un speciacle navrant s'est présenté à nons mercredi matin, vers sept houres.

Nous promenions languissamment nos regards sur la rue St. Joseph, lorsque soudain nous vines, longeant les trottoirs, deux soldats et un ceporal, bayonnettes sorties, conduisant un pauvre diable de volontaire qui paraissait ne pas se soucier le moins du monde de suivre ses confrères au camp de la Rivière

Comme la figure du prisonnier ne nous semblait pas inconnus toute notre attention fut concentrée sur ce groupe. Que vimes nous???

Je vous le donne on cent je vous le donne en mille.....

-Notre prote, notre prote en chef, ni plus mi moins, entre deux bayonnettes et conduit por un caporal au Clyde qui l'attendait. En passant devant notre burcau, le malheu-

reux Edouard jeta un long regard emprunt de mélancolie, mais calme et digne, comme il convenuit à un brave qui venuit de succomber sous le nombre.

A cette vue, notre conr bondit dans notre poitrine, sonnant la rébellion : Tous les ouvriers de notre établissement, voyant ainsi passer leur chef d'arclier honteusement fait prisonnier par une armée trois fois supérieure en nombre, firent mine de voler à son secours.

Mais lui, étendant majestueusement sa main

droite vers eux:

—" Non, mes enfants. Le malheur qui m'arrive est une des milles vicissitudes de la guerrre. Laissez la loi militaire avoir son libre cours Adieu!"

Et d'un geste de Louis XIV, retroussant sa moustache, il continua son chemin, la tête Laute, le regard fier, la démarche jupiterri-

Cet incident nons a beaucoup attristé. Notr journal, par conséquent s'en ressent.

Egratignures.

C'est vendredi prochain que doit avoir lieu la votatien au quartier St. Jean.

Il y aura snac le soir.
Nous sommés aise que ce jour tombe le vendredi. Au moins les électeurs n'auront pas une indigestion de ragoût!

Le jeune Alphonse Pare est, paraît-il, furieux contre nous.

Connaissant les goûts militaires de ce spa-dassin, nous nous attendons de jour en jour à recevoir de lui un cartel.

Pourvu qu'il ne choisisse pas pour arme sa phénoménalo langue

Parmi les habitues de l'hôtel Frechette, un homme est à craindre. C'est M. Blanchet, avocat.

Co monsieur est, tout de même, joli garçon avec son teint d'une paleur aristocratique et

Prenez-y-garde, nos amis les jaunes. Defendez vos propriétés, que diable !

Il y a aussi dans le même hôtel un monsieur d'Ottawa qui a pour nom M.....et qui menace de faire fureur parmi le beau sexe.

L'autre jour, une jeune fille de douze ans, gaguée, sans doute, par la boune mine de co

gagnee, sans doute, par la noune mine de co favori de Cupidon, s'est permise de l'agacer en lui arrachant quelques poils de sa moustache.

Les danies agées n'ont pas encore commis de telles imprudences, mais de peur qu'elles en viennent la, nous conscillons à M. M. de se couper la moustaohe ou de s'en aller à Otta-

L'un ou l'autre. La prudence est mère de la sureté.

Le nez de M. Cinq-Mars allonge, allonge. allonge toujours. Un de ses amis intimes qui l'a mesuré il y a environ un mois, nous a affirmé qu'il avait six pouces et quatre lignes

de long. Lorsque M. Cinq-Mars passera des actes, au lieu de se servir de la formule sacremantelle des Notaires : Pardevant le Notaire public, nous lui conscillons d'écrire dorénavant: Pardevant le nez du Notaire soussigné.

Pour l'originalité de la choso et afin de rompre la monotonie de la vieille formule, non espérons que M. Cinq Mars voudra bien suivre notre avis.

Papineau a dit quelque part que l'herbo pousserait un jour dans les rues de Qué-

Sa prophétic commencerait-t-elle à se réaliser ? Du moins, c'est le cas pour le marché du Palais. L'herbe y croît, fraîche, longue, verte, comme dans les plus belles prairies de nos campagnes.

· Cela prouve que nos affaires sont dans la

prospérité. La Corporation ne ferait-elle pas mieux d'y engraisser des vaches et d'en distribuer le lait anx pauvres.

Nous laissons la solution de cette question à en proverbiale sagesse.

Le jeune Bedard du Palais, fils du vendeur d'huile, désire obtenir une place comme gendre dans une famille respectable et surtout riche.

Allons, pères et mères, produisez vos filles; une occasion comme celle ci ne se présentera peut-être pas de sitôt et je vous assure que vous ne regretterez pas d'avoir suivi notre conseil car c'est le meilleur garçon du monde; il est si bon qu'il en est b;

-000-

Correspondance.

Bureau de l'honorable Casque de Son Honneur H. Lange-Vain de la célèbre compagnie du bain-marie, etc., Cher et bienveillant Redacteur.

Dans un excès de votre complaisance vous voudrez bien me faire l'extrême plaisir et la favenr extraordinaire de m'accorder le refuge dans les colonnes de votre excellente feuille pour informer tous ceux qui s'intéressent au pointage que je ne suis nullement coupable, en loi, de négligence ét d'inactivité à l'égard du club des Pointeurs.

Depuis bientôt un mois, je suis à l'hôpital de la marine éprouvant des douleurs atrocesd'un panaris qui a fixé sa résidence au bout de l'index, me rendant impossible l'usage de ma griffe.

Selon la juridiction du pays, cette raison est suffisante pour légitimer mon silence et n'eut été lobligeance de mon cousin qui est venu me voir, je ne pourrais même pas vous communiquer aujourd'hui ma pensée du fond de mon réduit.

Le Club des pointeurs murite toute ma reconnuissance pour la haute raison avec laquelle il me laisse la jouissance de mes titres honorifiques, la permanence de mon siège que j'occupe sur une toile d'araignée mais surfout pour la continuation du salaire auque! je tiens davantage; car c'est avec l'argent que l'on achète l'habit qui fait le moine, le beau plumage, le bel oi-

> Par son parent MARINGOUIN-

Une mine a St. Valier.

Nos Limiers sont depuis quelques jours en chasse de nouveaux sujets dans les campagues environnantes.

Voici ce que nous écrit de St. Valier un des plus infatigables parmi les lurons de notre police :

> St. Valler, 28 août. Mon cher Rédacteur,

J'ai découvert une mine, une vraie courée de sujets! Il y a de quoi remplir dix fois le journal.

Je me consacre à son exploitation. La semaine prochaine, je vous enverrai un échantillon de ses produits.

Cette mine, c'est le notaire Roy et ses

garçons, surtout le clerc-notaire. Vous verrez ei j'ai bon nez.

Tout à vous, Arous.

DEVRONT PARAITRE BIENTOT.

Mon cheval, mon chien et moi, s'il vous plast, voilà la chose. Je laisse au public de soustraire et de dire lequel vant mieux des trois personnages, par Elzéar Sylvain.

Gamache! Gamache! mon ame, ma vie ! (romance sentimentale) par François Bélanger, épicier de St. Sauveur.

Le pointage ne va plus dans la rue Grant, par le caporal Edouard Vachon, du 9ème bataillon V. C.

Si les exercises du camp de la Rivière Quelle pouvait me faire muigrir un peu, oh! que les Québecquoises me trouveraient gentil à mon retour ! par le mo-

Manière de se servir d'un lorgnon dans une église, par l'Hon. H. L. Langs-

Ma belle voilure, par G. Roy, tanneur, rue St. Valier.



PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québee pour obtenir la passation de BILLS PRI-VES ou LOCAUX, portant concession de pri-viléges exclusifs ou de pouvoirs de cerporation pour des fins conmerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publices au long dans la 'Gazette du Canada)," elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en fronçais, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Lo premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes petitions pour Bills Prives doivent être présentées dans les "trois premières so-maines " de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég. G. M. Muir, Greffier de l'Ass. Log.

Québec, 15 juin 1868.

LE CHARIVARI CANADIEN

X. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Quèbec, chez Mr. Laforce, Maison des Bains, côte du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Duboid, tabaconiste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rve. St. Joseph, St. Roch; à l'hotel Blanchard; chez M. Holliwel, vis-à-vis le Bureau de Poste; aussi à notre bu reau, No.19, rue St. Joseph

A Montréal, chez Mr. Perry, No.1. coin de la grande rue du faubourg st. Laurent et de la rue Craig.

A Ottawa, chez M. F. Tourangeau, épicier, rue Clarence, pres de a rue Dalhousie.